



APPEL À CANDIDATURES

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communales des impôts directs (CCID). Au cours d'une réunion annuelle, cette instance est chargée d'évaluer et de réajuster, si nécessaire, les valeurs des bases servant au calcul des impôts locaux, notamment la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Cette commission est composée du maire, d'un adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil municipal de Morillon souhaite ouvertement proposer à des contribuables Morillonnais de participer aux travaux de cette instance. Pour procéder à la désignation des commissaires titulaires et suppléants, le Conseil municipal doit prendre une délibération dans laquelle il propose une liste de douze personnes pour être commissaires titulaires et douze personnes pour être commissaires suppléants à la direction départementale des finances publiques (DDFIP). Il revient ensuite au Directeur départemental des finances publiques de désigner les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants parmi la liste qui lui est transmise.

Les commissaires doivent :

- être âgés d'au moins 18 ans
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les personnes qui souhaitent participer aux travaux de la commission communale des impôts directs sont invitées à déposer leur candidature en mairie par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Morillon – service urbanisme, 90 route de Samoëns – 74440 MORILLON ou par mail urba.foncier@mairie-morillon.fr

AVANT LE 15 AOÛT 2020

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez contacter le service urbanisme au 04 50 90 69 49.